

Nous vous confirmons l'absence de nos jeunes archers lors de ce concours.  
Cependant, n'y voyez pas un refus de participer à vos concours ou la moindre animosité envers le club de Negrepellise.

En tant qu'entraîneur pour le club des Archers du Caussadais, j'ai pris cette décision dans une logique purement sportive. Logique qui ne peut être en cohérence avec le nouveau règlement de concours jeunes choisis par le CD 82.

En effet, et **je m'adresse à l'ensemble des clubs du CD 82**, ce nouveau format de compétitions jeunes mis en place lors de la saison 2018-2019, me semble irrationnel dans le fond et la forme.

A mon avis d'entraîneur et d'archer expérimenté, les concours jeunes sont un formidable outils pédagogique.

Etant adressé à un jeune publique débutant dans le monde du tir à l'arc depuis au plus tard deux ans, il permet d'avoir un objectif sportif cohérent, indispensable à la bonne organisation d'un schéma d'entraînement.

L'intérêt étant de les confronter à d'autres archers de niveaux similaires hors du cadre des entraînements en club.

A noter que cet intérêt est d'autant plus important dans le 82 où les structures ont peu de public (cause démographique) et donc où la stimulation intra-clubs est moins efficace.

Egalement la faible densité de concours officiel rend compliqué pour beaucoup la présence régulière des archers.

Les effets bénéfiques que nous pouvons attendre de cette typologie de concours sont de plusieurs ordres :

- support pour l'évaluation de la progression de l'archer (extrinsèque et intrinsèque)
- stimulation positive nourrissant la motivation de l'archers à progresser
- intégration du lien social et de l'esprit sportif (fair play - sociabilisation) entre les archers des différents clubs, nourrissant également la motivation de l'archer
- dépassement de soi, prise de décision
- apprentissage de la régulation émotionnelle
- augmentation de la confiance en soi
- etc...

L'ensemble des ces effets, permet de renforcer l'épanouissement de l'archer (construit préalablement dans le cadre du clubs).

C'est l'épanouissement de l'archer qui rend possible un engagement de sa part dans son activité, source de performance et de réussite.

Dans les faits, nous pouvons voir que la participation aux concours jeunes à très fortement diminuée depuis un an au sein du département.

Avec ce nouveau format, la stimulation s'est fortement désagrégée. L'intérêt et l'envie de l'archer à y participer est devenu très faible.

Sur un plan sportif, ce format impose à l'archer débutant un objectif bien trop élevé pour être atteint. En effet le fait d'avoir des archers classés selon leur âge et non leur niveau de performance, déséquilibre les compétitions. Un archer ayant 2 mois de tir à l'arc ne peut rivaliser avec un archer dans sa deuxième années.

La mise en place d'objectifs cohérents et atteignables est la base des schémas pédagogiques. Les effets d'un objectifs non atteignable sont destructeurs. Ils génèrent frustrations et démotivation.

Outre la concurrence relativement inhomogène, le nouveau format met l'archer face à une difficulté trop importante vis à vis de son niveau réel.

Les tailles de blasons mis en place étant définies par l'âge de l'archer et non son niveau de performance

Prenons l'exemple d'un archer de catégorie cadet :

après 2 mois de tir, le règlement l'impose à tirer sur un blason de 40cm. Le résultat que l'on retrouve dans la majorité des cas sont des scores très faibles.

Cela s'applique pour l'ensemble des catégories.

Des sentiments négatifs comme la honte et la peur peuvent naître dans ces conditions.

Pour l'enfant, et l'archer, la fierté et l'estime de soi sont des éléments importants pour leurs apprentissages. Rabrouer ces sentiments, c'est créer des obstacles supplémentaires pouvant être destructeur pour la discipline.

Ainsi, par l'application de ce nouveau règlement de compétition jeunes, le cheminement du jeune archer dans l'apprentissage du tir à l'arc est ralenti par manque de motivation ou estime de soi faussée.

Cet effet observé au cour de l'année passée est à l'opposé de celui recherché par l'exercice pédagogique que peuvent être les compétitions jeunes.

En aparté, si l'on ajoute à tout cela un non respect du règlement, faits avérés mais certainement non volontaire, le sentiment d'injustice naissant s'intensifie. Du mépris de la part des archers et des intervenants lors de ces compétitions finira inéluctablement par se faire sentir et ceux peu importe la forme de la compétition.

Il est possible que la désertification des concours jeunes s'explique par ces changements. L'investissement des clubs reste le même qu'avant sans les résultats positifs.

Le retour à un système de compétitions jeunes similaire à celui existant auparavant ( existant dans la grande majorité des départements français), serait à mon sens le bien venu.

Les différents niveaux, basés sur les performances des archers permettent une confrontation égalitaire stimulante.

Une taille de blason adaptée au niveau de l'archer lui permet d'augmenter son niveau de confiance en soi.

Le nombre de niveaux, et le changement possible à chaque concours permet de fixer des objectifs atteignables et évolutifs.

Les outils pour gérer ces compétitions ont été mis en place. Celles ci ne demande pas plus de gestion qu'une autre compétition.

Il semblerait que nous prenons le chemin de l'abandon des concours jeunes.

Ce serait très regrettable.

Comme dit précédemment, ce sont des outils pédagogique très intéressants et productifs, surtout pour notre petit département.

Sur un plan social, les clubs possèdent de plus en plus de licenciés désirant réaliser des compétitions amicales uniquement. Ces compétitions jeunes sont un support très adapté aux compétitions

amicales, assurant une rentabilité des effort fournis lors de la préparation de ce type de manifestation.

Très certainement des ajustements peuvent être réalisés sur les anciens règlements, par exemple :

- changement des scores pour changement de niveau,
- pour benjamin et minime, choix entre passage AS ou début en compétition officiel, les difficultés étant similaire entre un blason de 40 a 15m et un de 60 à 18m
- etc...

Je vous prie de prendre en considération cette réflexion afin de repenser le règlement des compétitions jeunes et de reconsidérer les positions prise par le CD 82 envers ce type de concours.

Tout cela est écrit dans un but constructif en faveur du sport et de la passion partagée du tir à l'arc.

Cordialement

**Pierre Laurent CAZES**  
**Entraîneur au sein des Archers du Caussadais**  
**Membre titulaire de l'équipe D1 du Stade Clermontois**